

GROUPE DE TRAVAIL ILE DE FRANCE
du 17 JUIN 2020

L'USD FO était représentée Philippe MATHIEU, Odile BATLLE.

En préalable, L'USD FO se félicite de la possibilité d'un retour en présentiel pour siéger dans les instances et remercie l'ensemble des agents pour le travail effectué durant la période de crise sanitaire.

Le DI ressent une période de reprise d'activité étrange, dans un contexte où l'état d'urgence sanitaire est toujours en vigueur. Il reconnaît le fort investissement professionnel des agents qui gèrent à la fois les dossiers restés en suspens pendant la crise, ainsi que les nouveaux dossiers qui arrivent...Il souligne aussi la résilience des agents pendant la période écoulée.

Chiffres au 16 juin 2020 : 245 agents en télétravail, 97 agents en ASA(dont 42 agents SURV pour baisse d'activité), 4 agents malades COVID 19 (testés ou non), 2 agents en quatorzaine, 69 agents à domicile pour fragilité, 580 agents en présentiel.

Concernant le télétravail, la déclinaison en douane du nouveau décret en date du 5 mai 2020 donnera lieu à des groupes de travail avec les organisations syndicales. L'application est attendue à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le DI précise que le présentiel reste l'exception jusqu'à la fin de l'état d'urgence.

Suite à interrogation de L'USD FO, le DI indique ne pas être en mesure de confirmer la date de validité des autorisations de placement en télétravail dans le cadre du COVID 19. Il fera remonter ce sujet auprès de la direction générale.

L'USD FO précise aussi qu'il faut veiller à ce que le temps de travail en situation de télétravail ne soit en aucun cas supérieur au temps de travail en situation de présentiel....

L'ensemble des organisations syndicales déplore qu'à l'heure actuelle l'administration n'est actée aucune prise en charge des frais engendrés par le télétravail (imprimante, papier, encre, connexion internet) pour les agents. Le DI indique que le développement du matériel nécessaire au télétravail va se poursuivre : une commande de 500 postes informatiques effectuée par la DI est attendue de manière effective pour le mois de septembre.

Le DI évoque la prime exceptionnelle liée au COVID 19 : elle sera versée aux agents sur la paye du mois de juillet et les bénéficiaires en seront informés individuellement.

Sur l'ordonnance ARTT/Congés, le DI nous informe de l'état d'avancement du dossier non encore finalisé à ce jour pour l'ensemble des agents. Il précise le mode opératoire d'information des agents. La phase de notification individuelle du N+1 à l'agent sera précédée d'une phase de dialogue entre les deux parties. Sont concernés potentiellement par le retrait de jours ARRT/et ou congés les agents ayant été placé tout ou partie en Autorisation Spéciale d'Absence. L'USD FO souligne la lourde responsabilité qui pèse sur les encadrants de proximité.



Sur la mise à disposition temporaire d'agents SURV de la DIPA, le DI évoque que le sujet a été évoqué avec les différents directeurs régionaux et les CSDS. Il s'agirait de renforcer les BSI franciliennes pour effectuer des opérations de contrôles plus importantes. L'USD FO réaffirme la nécessité de dispenser une formation adéquate pour les collègues de la DIPA concernés par ce dispositif.